

REGLEMENTATION FINA WATER-POLO 2005-2009

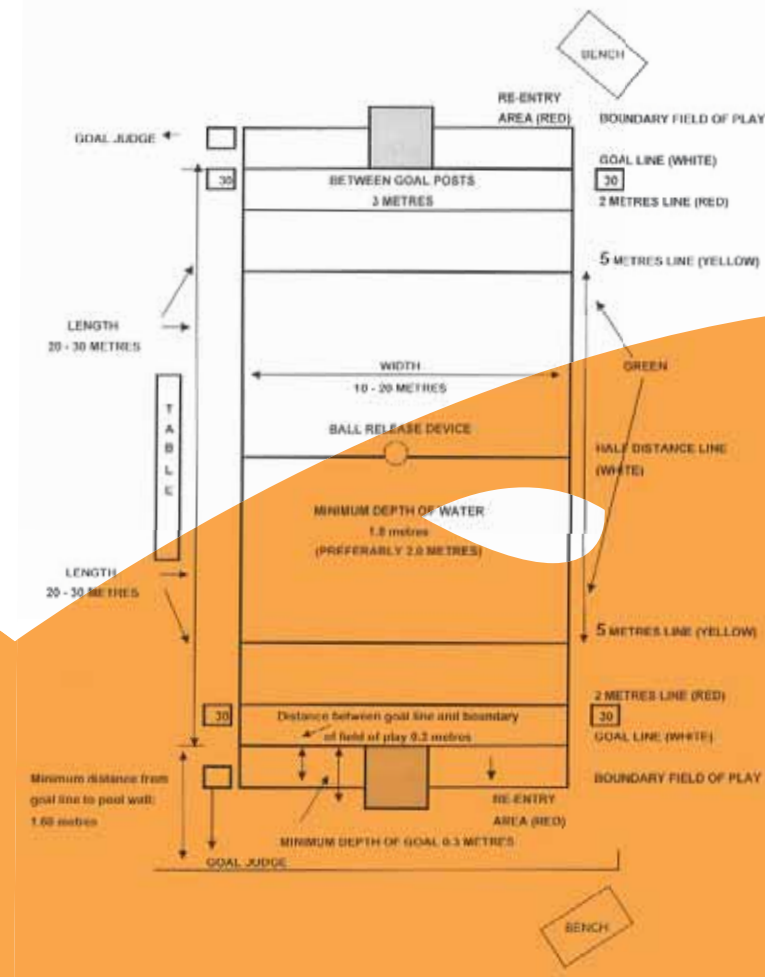
ATTENTION!!

Ce document n'est pas le document officiel définitif de la FINA en version française, mais une « compilation » du règlement officiel 2002-2005 avec les changements de règles votés au congrès technique de Montréal 2005. A terme, la version française officielle du règlement doit se substituer à ce document, qui reste néanmoins très « sur » quant à son contenu. La version officielle en anglais de ce règlement est disponible sur le site de la FINA (www.fina.org rubrique « Rules and regulations »)

- WP 1 Champ de jeu et équipement
- WP 2 Buts
- WP 3 Le ballon
- WP 4 Bonnets
- WP 5 Equipes et remplaçants
- WP 6 Officiels
- WP 7 Arbitres
- WP 8 Juges de buts
- WP 9 Chronométrateurs
- WP 10 Secrétaires
- WP 11 Durée du jeu
- WP 12 Temps morts
- WP 13 Durée du match
- WP 14 Façon de marquer
- WP 15 Reprise du jeu après un but
- WP 16 Remises en jeu par le gardien de but
- WP 17 Corner
- WP 18 Coups francs
- WP 20 Fautes ordinaires
- WP 21 Fautes d'exclusion
- WP 22 Fautes de penalty
- WP 23 Exécution du penalty
- WP 24 Fautes personnelles
- WP 25 Accident, blessure ou maladie

WP 1 CHAMP DE JEU ET EQUIPEMENT

WP 1.1 L'organisation ou le comité d'organisation doit être responsable des délimitations et des repères corrects du champ de jeu et fournir tous les accessoires et les équipements spécifiés.



WP 1.2 La disposition et les marquages du champ de jeu pour un match dirigé par deux arbitres doivent être conformes au diagramme ci-dessus :

WP 1.3 Dans un match dirigé par un arbitre, l'arbitre doit officier du même côté que la table officielle, et les juges de but doivent être situés du côté opposé à celle-ci.

WP 1.4 La distance entre les lignes de but ne doit être ni inférieure à 20 mètres ni supérieure à 30 mètres **pour les matches masculins. La distance entre les lignes de buts ne doit être ni inférieure à 20 mètres ni supérieure à 25 mètres pour les matches féminins.** La largeur du champ de jeu ne doit être ni inférieure à 10 mètres ni supérieure à 20 mètres. La limite du champ de jeu à chaque extrémité doit être située 0.30 mètres derrière la ligne de but.

WP 1.5 Pour les épreuves FINA, les dimensions du champ de jeu, la profondeur et la température de l'eau, et l'intensité de la lumière doivent être conformes aux dispositions des articles : FR 7.2, FR 7.3, FR 7.4 et FR 8.3

WP 1.6 Des marques distinctives doivent être apposées des deux côtés du champ de jeu pour signaler les zones suivantes :

Marques blanches - ligne de but et du milieu
Marques rouges - ligne des deux mètres
Marques jaunes - ligne des cinq mètres

WP 1.7 Une maque rouge doit être placée à chaque extrémité du champ de jeu, à deux mètres de l'angle du champ de jeu du côté opposé à la table officielles, pour distinguer la zone de rentrée.

WP 1.8 Un espace suffisant doit être prévu afin de permettre aux arbitres de se déplacer librement d'une extrémité à l'autre du champ de jeu. Un espace doit également être prévu près des lignes de but pour les juges de but.

WP 1.9 Le Secrétaire doit disposer de drapeaux séparés rouges, blancs et bleus, mesurant chacun 0.35 m x 0.20 m.

WP 2 BUTS

WP 2.1 Deux poteaux de but et une barre transversale rigides rectangulaires, d'une dimension de 0.075 m, face au champ de jeu et peints en blanc doivent être placés sur les lignes de but à chaque extrémité, à égale distance des côtés et à 0.30 m au moins en avant des limites du champ de jeu.

WP 2.2. Les côtés intérieurs des poteaux et but doivent être à 3 m de distance. Lorsque la profondeur de l'eau est de 1,50 m ou plus, le dessous de la barre transversale doit être à 0.90

m de la surface de l'eau. Lorsque la profondeur de l'eau est de moins de 1,50 m, le dessous de la barre transversale doit être à 2,40 m du fond de la piscine.

WP 2.3 Des filets souples doivent être solidement attachés aux poteaux de but et à la barre transversale pour clore entièrement la zone de but et doivent être attachés aux fixations du but de manière à ne pas laisser moins de 0.30 m d'espace derrière la ligne de but, en tous points dans l'espace du but.

WP 3 LE BALLON

WP 3.1 Le ballon doit être rond et doit avoir une chambre à air à valve automatique. Il doit être imperméable, sans relief externe et ne doit pas être enduit de graisse ou d'une substance similaire.

WP 3.2 Le poids du ballon doit être compris entre 400 et 450 grammes.

WP 3.3 Pour les matches masculin, la circonférence du ballon ne doit être ni inférieure à 0.68 m, ni supérieure à 0.71 m, et sa pression doit être de 90 à 97 kPa (kilo Pascal) (13 à 14 livres par pouce atmosphérique carré).

WP 3.4 Pour les matches féminin, la circonférence du ballon ne doit être ni inférieure à 0.65 m, ni supérieure à 0.67 m, et sa pression doit être de 83 à 90 kPa (kilo Pascal) (12 à 13 livres par pouce atmosphérique carré).

WP 4 BONNETS

WP 4.1 Les bonnets doivent être de couleur contrastée, autre que rouge uni, approuvée par les arbitres, et contrastant également avec le ballon. Les arbitres peuvent exiger qu'une équipe porte des bonnets blancs ou bleus. Les gardiens de but doivent porter des bonnets rouges. Les bonnets doivent être attachés sous le menton. **Si un joueur perd son bonnet au cours du match, il doit le remplacer au prochain arrêt de jeu lorsque l'équipe du joueur est en possession du ballon. Les bonnets doivent être portés pendant toute la durée du jeu.**

WP 4.2 Les bonnets doivent être munis de protecteurs d'oreilles souples qui seront de la même couleur que les bonnets de l'équipe, à

L'exception de ceux du gardien de but qui peuvent être rouges.

WP 4.3 Les bonnets doivent être numérotés sur les deux côtés, avec des numéros de 0.10 mètre de hauteur. Le gardien de but doit porter le bonnet numéro 1, et les autres bonnets doivent être numérotés de 2 à 13. **Un gardien de but remplaçant doit porter un bonnet rouge numéroté 13.** Aucun joueur n'est autorisé à changer le numéro de son bonnet au cours du match sans l'autorisation de l'arbitre et sans en informer le secrétaire.

WP 4.4 Pour les matches internationaux, les bonnets doivent présenter sur le devant le code international de leur pays en trois lettres et peuvent présenter le drapeau national. Le code du pays doit avoir 0.04 m de hauteur.

WP 5 EQUIPES ET REMPLACANTS

WP 5.1 Chaque équipe doit être composée de sept (7) joueurs, dont un sera le gardien de but et portera le bonnet de gardien de but, et pas plus de six réserves qui peuvent être utilisées comme remplaçants. Une équipe jouant avec moins de sept joueurs ne sera pas tenue d'avoir un gardien de but.

WP 5.2 Tous les joueurs qui ne participent pas effectivement au jeu avec les entraîneurs et les officiels d'équipe, à l'exception de l'entraîneur principal, doivent s'asseoir sur le banc et ne devront pas quitter ce banc à partir du début du match, sauf pendant les intervalles entre les périodes ou pendant les temps morts. **L'entraîneur principal de l'équipe attaquante sera autorisé à se déplacer vers la ligne des 5 mètres à tout moment.** Les équipes doivent seulement changer d'extrémité et de banc à la mi-temps et avant le début de la deuxième période de toute prolongation. Les bancs des équipes doivent être tous deux situés sur le côté opposé à celui de la table officielle.

WP 5.3 Les capitaines doivent être des joueurs de leurs équipes respectives et chacun d'eux doit être responsable de la bonne conduite et de la discipline de son équipe.

WP 5.4 Les joueurs doivent porter des maillots non transparents ou un slip séparé en dessous et, avant de prendre part à un match, les joueurs doivent retirer tous les objets qui risquent de causer des blessures.

WP 5.5 Les joueurs ne doivent pas porter de graisse, d'huile ou de substance analogue sur le corps. Si l'arbitre constate avant le début du match l'utilisation d'une telle substance, il doit exiger le retrait immédiat de la substance. Le début du match ne doit pas être retardé par le retrait de la substance. Si cette infraction est constatée après le début du match, le joueur concerné est exclu pour le restant du match, et un remplaçant peut entrer immédiatement dans le champ de jeu par la zone de rentrée la plus proche de sa ligne de but.

WP 5.6 A tout moment pendant le jeu, un joueur peut être remplacé en quittant le champ de jeu par la zone de rentrée la plus proche de sa ligne de but. Le remplaçant peut entrer depuis la zone de rentrée dès que le joueur a visiblement émergé à la surface de l'eau dans la zone en question. Si le remplacement concerne un gardien de but, le remplaçant doit porter le bonnet du gardien de but. Aucun remplacement ne doit intervenir en application du présent article entre le moment où un arbitre accorde un penalty et l'exécution du penalty, sauf en cas de temps mort.

WP 5.7 Un remplaçant peut entrer dans le champ de jeu depuis un point quelconque :

- (a) pendant les intervalles entre les périodes de jeu, y compris toutes périodes de prolongation ;
- (b) après qu'un but ait été marqué ;
- (c) pendant un temps mort ;
- (d) pour remplacer un joueur qui saigne ou qui est blessé.

WP 5.8 Un remplaçant doit être prêt à remplacer tout joueur sans délai. S'il n'est pas prêt, le jeu se poursuit sans lui, à tout moment, il peut entrer dans le champ de jeu depuis la zone de rentrée la plus proche de sa ligne de but.

WP 5.9 Un gardien de but qui a été remplacé peut prendre n'importe quelle place dans le champ de jeu s'il revient en jeu.

WP 5.10 Si un gardien de but se retire du jeu pour une raison médicale quelconque, les arbitres peuvent autoriser son remplacement immédiat, à condition que l'un des joueurs prenne le bonnet de gardien de but.

WP 6 OFFICIEL

WP 6.1 Pour les épreuves de la FINA, les officiels doivent se composer de deux arbitres, deux juges de buts, des chronométreurs et des secrétaires, tous chargés des fonctions décrites ci-dessous. Ces officiels seront également prévus dans toute la mesure du possible pour les autres compétitions, à l'exception des rencontres jouées avec deux arbitres en l'absence de juges de buts, au cours desquelles les arbitres assumeront les fonctions normalement dévolues aux juges de buts prévues à l'article WP 8.2 (mais sans faire les signaux particuliers).

[Note : En fonction de l'importance accordée à la rencontre, les matchs peuvent être contrôlés par une équipe de quatre officiels à huit officiels, comme suit :

(a) Arbitres et juges de buts :

Deux arbitres et deux juges de buts ; ou deux arbitres et pas de juge de buts ; ou un arbitre et deux juges de buts.

(b) Chronométreurs et secrétaires :

Avec un chronométreur et un secrétaire : Le chronométreur enregistre la durée de possession continue du ballon par chacune des équipes conformément à l'article WP 20.17. Le secrétaire enregistre la durée du temps de jeu effectif, des temps morts et des intervalles entre les périodes et assure la rédaction du rapport de match conformément à l'article WP 10.1 ; il assure également l'enregistrement des périodes respectives d'exclusion des joueurs invités à sortir de l'eau dans le respect des règles.

Avec deux chronométreurs et un secrétaire :

Le chronométreur N°1 enregistre la durée effective du temps de jeu, des temps morts et des intervalles entre les périodes. Le chronométreur N°2 enregistre la durée de possession continue du ballon de chaque équipe conformément à l'article WP 20.17. Le secrétaire assure la rédaction du rapport de match et toutes les autres fonctions conformément à l'article WP 10.7.

Avec deux chronométreurs et deux secrétaires :

Le chronométreur N°1 enregistre la durée effective du temps de jeu, des temps morts et des intervalles entre les périodes. Le chronométreur N°2 enregistre la durée de possession continue du ballon de chaque équipe dans le respect de l'article WP 20.17. Le secrétaire N°1 assure la rédaction du rapport de match telle qu'elle est décrite à l'article WP 10.1 (a). Le secrétaire N°2 assure toutes les fonctions conformément aux articles WP 10.1 (b), (c), et (d) relatives à la rentrée en jeu incorrecte des joueurs exclus, rentrée incorrecte de remplaçants, l'exclusion de joueurs et la 3^{ème} faute personnelle.]

WP 7 ARBITRES

WP 7.1 Les arbitres ont le contrôle absolu du match. Leur autorité sur les joueurs est effective pendant tout le temps où eux-mêmes et les joueurs sont dans l'enceinte de la piscine. Toute les décisions des arbitres sur des questions de fait sont définitives et leur interprétation du règlement doit être respectée pendant le jeu. Les arbitres ne doivent pas présumer les faits au cours d'une

situation quelconque pendant le match mais doivent interpréter ce qu'ils observent au mieux de leur capacité.

WP 7.2 Les arbitres doivent siffler le commencement de jeu et les remises en jeu, et annoncer les buts, les remises en jeu par un gardien de but, les corners (qu'ils soient ou non signalés par le juge de but), les remises en jeu de l'arbitre et les infractions au règlement. Un arbitre peut changer sa décision à condition que ce soit avant le remise en jeu du ballon.

WP 7.3 Les arbitres doivent s'abstenir de sanctionner une faute si, selon leur opinion, une telle sanction entraînerait un avantage pour l'équipe du joueur fautif. Les arbitres ne doivent pas sanctionner une faute ordinaire lorsqu'il y a encore une possibilité de jouer le ballon.

[Note : Les arbitres doivent appliquer ce principe dans toutes ses conséquences. Ils ne doivent pas par exemple, déclarer une faute en faveur d'un joueur qui est en possession du ballon et qui progresse vers le but de l'adversaire ; cela est considéré comme donner un avantage à l'équipe fautive.]

WP 7.4 Les arbitres ont le pouvoir d'ordonner à un joueur de sortir de l'eau en application de la règle concernée, et d'arrêter le match si un joueur refuse de sortir de l'eau lorsqu'il en a reçu l'ordre.

WP 7.5 Les arbitres ont le pouvoir d'ordonner la sortie de l'enceinte du bassin de tout joueur, remplaçant, spectateur ou officiel dont le comportement les empêche d'exercer leurs fonctions de manière correcte et impartiale.

WP 7.6 Les arbitres ont le pouvoir d'arrêter le match à tout moment si, selon eux, le comportement des joueurs ou des spectateurs ou d'autres circonstances empêchent le match de parvenir à une conclusion régulière. Si le match est arrêté, les arbitres doivent pouvoir soumettre un rapport à l'autorité compétente.

WP 8 JUGES de BUT

WP 8.1 Les juges de but doivent être situés du côté de la table officielle, chacun se tenant sur une ligne de but à l'extrémité du champ de jeu.

WP 8.2 Les fonctions des juges de but sont de :

(a) signaler en levant un bras verticalement lorsque les joueurs sont correctement placés

sur leur ligne de but respective au début d'une période.

(b) signaler en levant verticalement les deux bras un commencement de jeu ou une remise en jeu incorrects

(c) signaler en pointant horizontalement le bras en direction de l'attaque une remise en jeu par le gardien de but

(d) signaler en pointant horizontalement le bras en direction de l'attaque un corner.

(e) signaler en levant et croisant les deux bras un but.

(f) Signaler en levant verticalement les deux bras la rentrée incorrecte d'un joueur précédemment exclu ou rentrée incorrecte d'un remplaçant.

WP 8.3 Chaque juge de but doit avoir une réserve de ballons et lorsque le ballon original sort du champ de jeu, le juge de but doit immédiatement lancer un nouveau ballon au gardien de but (pour une remise en jeu par le gardien de but), au joueur le plus proche de l'équipe offensive (pour un corner), ou bien selon les prescriptions de l'arbitre.

WP 9 CHRONOMÉTREURS

WP 9.1 Les fonctions des chronométreurs sont :

(a) d'enregistrer la durée exacte de jeu continu, la durée des temps morts et des intervalles entre les périodes.

(b) D'enregistrer la durée de possession continue du ballon par chacune des équipes.

(c) D'enregistrer la durée de l'exclusion des joueurs qui ont été sortis du jeu conformément au règlement, de même que tout moment auquel ces joueurs ou leur remplaçants sont autorisés à revenir dans le jeu.

(d) D'annoncer de façon audible le commencement de la dernière minute de la rencontre et le commencement de la dernière minute de la seconde période de prolongation.

(e) De signaler au moyen d'un coup de sifflet les 45 secondes et la fin de chaque temps mort.

WP 9.2 Un chronométreur signalera au moyen d'un coup de sifflet (ou par tout autre signal acoustique pourvu qu'il soit distinct, efficace et compréhensible immédiatement), la fin de chaque période indépendamment des arbitres, et ce signal prendra effet immédiatement à l'exception :

(a) du cas où un arbitre signale simultanément l'attribution d'un penalty, cas dans lequel le penalty sera exécuté conformément au

règlement,

(b) du cas où le ballon est en vol et franchit la ligne de but, cas dans lequel tout but qui en résulte sera accordé.

WP 10 SECRETAIRES

WP 10.1 Les fonctions des secrétaires sont :

(a) d'assurer la rédaction du rapport de match, incluant l'identification des joueurs, de la chronologie du score, des temps morts, des fautes personnelles entraînant l'exclusion, des penaltys et des fautes personnelles attribuées à chaque joueur.

(b) De contrôler la durée d'exclusion des joueurs et signaler la fin de celle-ci en levant le drapeau approprié ; sauf le cas où un arbitre a signalé la rentrée du joueur exclu ou de son remplaçant dans le cas où son équipe a repris possession du ballon ;

(c) De signaler au moyen du drapeau rouge et d'un coup de sifflet la rentrée incorrecte d'un joueur ou de son remplaçant (y compris à la suite du signal d'un juge de but signalant une entrée ou une rentrée en jeu incorrecte), signal qui interrompra immédiatement le jeu ;

(d) De signaler, sans délai, l'attribution d'une troisième faute personnelle contre un joueur, comme suit : (i) avec le drapeau rouge si cette 3^{ème} faute entraîne une exclusion. (ii) avec le drapeau rouge et le sifflet si cette 3^{ème} faute est un penalty

WP 11 DURÉE DU JEU

WP 11.1 La durée du jeu sera de **quatre périodes de huit (8) minutes** de jeu effectif chacune. Le temps commencera à s'écouler au début de chaque période dès qu'un joueur touche le ballon. A tous les signaux d'arrêt, le chronomètre général sera stoppé jusqu'à ce que le ballon soit remis en jeu en quittant la main du joueur qui exécute la remise en jeu appropriée ou lorsque le ballon est touché par un joueur à la suite d'une remise en jeu par chandelle d'arbitre.

WP 11.2 Il y aura un intervalle de deux minutes entre **la première et la deuxième période, et entre la troisième et la quatrième période, et un intervalle de cinq minutes entre la deuxième et**

La troisième période. Les équipes, comprenant les joueurs, les entraîneurs, les officiels, permuteront de côté avant le début de la troisième période et celui de la deuxième période de prolongation éventuelle.

WP 11.3 S'il y a égalité de buts à la fin du temps réglementaire à l'occasion de rencontres pour lesquelles un résultat définitif est requis, la partie se poursuivra par des prolongations après un intervalle de repos de cinq minutes. Ces prolongations seront jouées en deux périodes de trois minutes chacune de jeu effectif avec un intervalle **deux minutes** pour permettre aux équipes de changer d'extrémité. Si à la fin des deux périodes de prolongations il y a égalité de buts, un penalty sera tiré pour déterminer le résultat.

[Note : Si un tir de penalty est nécessaire, la procédure suivante sera suivie :

- s'il implique deux équipes ayant juste achevé le match, le tir commencera immédiatement et les mêmes arbitres seront en fonction
- dans les autres cas, le tir interviendra 30 minutes après l'achèvement du dernier match de ce tour, ou à la première occasion pratique. Les arbitres en fonction dans le plus récent match de ce tour seront utilisés pourvu qu'ils soient neutres
- si deux équipes sont impliquées, les entraîneurs respectifs des équipes seront invités à désigner cinq [5] joueur et le gardien de but qui participeront au tir de penalty. Le gardien de but peut être changé à tout moment, pourvu que le remplaçant figure sur la liste de l'équipe pour ce match
- les cinq [5] joueurs désignés devront être notés dans un ordre donné et cet ordre déterminera la séquence au cours de laquelle ces joueurs tireront vers le but des adversaires. La séquence ne peut pas être modifiée.
- aucun joueur exclu du match n'a qualité pour figurer sur la liste des joueurs appelés à tirer ou comme remplaçant du gardien de but
- si le gardien est exclu pendant le tir de penalty, un joueur parmi les cinq [5] désignés peut remplacer le gardien mais sans les privilèges du gardien de but. A la suite du tir de penalty, le joueur peut être remplacé par un autre joueur ou le gardien de but remplaçant
- ces tirs doivent avoir lieu alternativement à chaque extrémité du bassin, et tous les joueurs, à l'exception du joueur assurant le tir et du gardien de but défenseur, devront être assis sur le banc de l'équipe
- l'équipe tirant la première sera désignée par pile ou face
- si les équipes sont à égalité à la suite des cinq [5] tirs de penalty initiaux, les mêmes cinq [5] joueurs tireront alternativement jusqu'à ce qu'une équipe perde et que l'autre marque. Si trois équipes ou plus sont impliquées, chaque équipe assurera cinq [5] tirs de penalty contre chacune des autres équipes. L'ordre du premier tir sera déterminé par tirage au sort.

WP 11.4 Tous les chronomètres visibles indiqueront le temps de façon décroissante (ce qui signifie indiquer le temps restant sur une période).

WP 12 TEMPS MORTS

WP 12.1 Chaque équipe a droit à trois temps morts par match. Le troisième temps mort peut être demandé seulement pendant une prolongation. Le temps mort dure une minute. Il peut être demandé à tout moment, **y compris après un but**, par l'entraîneur de l'équipe en possession du ballon, lequel lance l'appel « temps mort » et adresse au secrétaire ou à l'arbitre le signal correspondant en formant un T avec les mains. Si un temps mort est demandé, le secrétaire ou l'arbitre arrête immédiatement le jeu par un coup de sifflet, **et les joueurs doivent immédiatement retourner dans leur moitié respective de champ de jeu.**

WP 12.2 Au coup de sifflet de l'arbitre, le jeu est repris par l'équipe en possession du ballon, laquelle met le ballon en jeu sur **ou derrière la ligne du milieu, à l'exception du cas suivant :**

- lorsque le temps mort a été demandé avant l'exécution d'un penalty ou d'un corner, l'exécution est maintenue

[Note : Le décompte de la possession du ballon se poursuit après la reprise du jeu, à la suite du temps mort]

WP 12.3 Si l'entraîneur de l'équipe en possession du ballon demande un troisième temps mort ou un temps mort additionnel auquel l'équipe n'a pas le droit, le jeu s'arrête, puis il reprend sur une remise en jeu du ballon à la ligne du milieu, effectuée par un joueur de l'équipe adverse

WP 12.4 Si l'entraîneur de l'équipe qui n'est pas en possession du ballon demande un temps mort, le jeu s'arrête et un penalty est accordé à l'équipe adverse.

WP 12.5 A la reprise du jeu après un temps mort, les joueurs peuvent prendre n'importe quelle place dans le champ de jeu, sous réserve de l'application des règles concernant l'exécution du penalty et du corner.

[Note : Si un temps mort est demandé, les joueurs retourneront immédiatement dans leur moitié de terrain respective]

WP 13 LE DEBUT DU MATCH

WP 13.1 Avant le début de la rencontre et en présence des arbitres, les capitaines se prêtent au choix par pile ou face sur le lancement d'une pièce de monnaie, et le capitaine qui prend l'avantage choisit sa moitié de champ de jeu.

WP 13.2 Au début de chaque période, les joueurs doivent prendre position sur leurs lignes de but respectives, à environ un mètre les uns des autres et à au moins un mètres des poteaux de but. Il ne peut pas y avoir plus de deux joueurs entre les poteaux de but. Aucune partie du corps d'un joueur ne doit dépasser la ligne de but au niveau de l'eau.

WP 13.3 Lorsque les arbitres se sont assurés que les équipes sont prêtes, un arbitre doit donner un coup de sifflet pour commencer, puis libérer ou lancer le ballon en jeu sur la ligne de mi-distance.

WP 13.4 Si le ballon est libéré ou lancé en donnant à une équipe un avantage manifeste, l'arbitre doit demander le ballon et faire une remise en jeu sur la ligne de mi-distance.

WP 14 FACON DE MARQUER

WP 14.1 Un but est marqué quand tout le ballon a franchi entièrement la ligne de but, entre les poteaux de but et sous la barre transversale.

WP 14.2 Un but peut être marqué de n'importe quel endroit de la surface de jeu ; mais le gardien de but n'est pas autorisé à se rendre ou toucher le ballon au delà de la ligne de mi-distance.

WP 14.3 Un but peut être marqué avec n'importe quelle partie du corps, à l'exception du poing fermé. Un but peut être marqué en nageant avec le ballon jusque dans le but. Au commencement ou au recommencement du jeu, deux joueurs au moins (de n'importe quelle équipe, à l'exception du gardien de but défenseur) doivent avoir joué ou touché intentionnellement le ballon, hors mis dans les cas de mise en jeu suivants :

- (a) tir de penalty
- (b) remise en jeu expédiée directement par un joueur dans son propre but
- (c) tir immédiat lors d'une remise en jeu depuis le but ; ou
- (d) tir immédiat lors d'un coup franc accordé à l'extérieur de la ligne des **5 mètres**

[Note : Un but peut être marqué par un joueur qui tire immédiatement depuis l'extérieur de la ligne des 7 mètres, après qu'un coup franc ait été accordé à son équipe à l'extérieur de ces mêmes 5 mètres. Si le joueur met le ballon en jeu, un but peut être inscrit uniquement à condition que le ballon soit touché intentionnellement par un autre joueur, à l'exception du gardien de but qui défend.

Si, au moment où une faute est accordée, le ballon est à 5 mètres ou plus prêt du but de l'équipe qui défend, un but peut être inscrit en application de cette règle à condition que le ballon soit renvoyé sans délai à l'endroit de la faute et que le tir soit effectué immédiatement depuis l'endroit en question.

Un but ne peut pas être inscrit en application de cette règle immédiatement après la reprise du jeu, après les événements suivants :

- (a) temps mort
- (b) but
- (c) blessure y compris un saignement
- (d) remplacement de bonnet
- (e) lorsque l'arbitre demande le ballon
- (f) sortie du ballon hors des limites latérales du champ de jeu
- (g) toute autre cause de retard

WP 14.4 Un but sera marqué si, à l'expiration de la période de possession de **30 secondes** ou à la fin d'une période, le ballon est en vol et pénètre dans le but.

[Note : En application de cette règle, si le ballon entre dans le but après avoir frappé le poteau de but, la barre transversale, le gardien de but ou tout autre joueur défensif et/ou rebondi sur l'eau, un but doit être accordé. Si la fin de la période a été signalée et que le ballon est alors joué ou touché intentionnellement par un autre joueur attaquant sur son parcours vers le but, le but ne sera pas attribué.

En application de cette règle, si le ballon est en vol vers le but et que le gardien de but ou un autre joueur de la défense abaisse les buts, ou qu'un joueur de la défense autre que le gardien de but, dans sa propre zone des 5 mètres, arrête le ballon avec les deux mains ou les deux bras ou frappe le ballon du poing pour empêcher de marquer un but, l'arbitre doit accorder un penalty si, à son avis, le ballon aurait atteint la ligne de but si l'infraction ne s'était pas produite. Si le ballon qui vole vers le but en application de cette règle amerrit sur l'eau puis flotte et passe complètement la ligne de but, l'arbitre doit accorder le but uniquement si le ballon pénètre au-delà de la ligne de but immédiatement en raison de l'élan donné par le tir].

WP 15 REPRISE DU JEU APRES UN TIR

WP 15.1 Lorsqu'un but a été marqué, les joueurs doivent prendre position n'importe où dans leur moitié respective du champ de jeu. Aucune partie du corps d'un joueur ne doit dépasser la ligne de mi-distance au niveau de l'eau. Un arbitre doit donner un coup de sifflet pour reprendre le jeu. Le jeu réel reprend lorsque le ballon quitte la main d'un joueur de l'équipe n'ayant pas marqué le but. Une remise en jeu non conforme à cette règle devra être refaite.

WP 16 REMISES EN JEU PAR LE GARDIEN DE BUT

WP 16.1 Une remise en jeu depuis le but sera accordée :

(a) quand le ballon a franchi entièrement la ligne de but mais à l'extérieur de l'espace délimité par les montants sous la barre transversale, en ayant été jouée ou touchée en dernier lieu **par tout joueur autre que le gardien de but de l'équipe en défense**;

(b) quand le ballon a franchi entièrement la ligne de but à l'intérieur de l'espace délimité par les montants sous la barre transversale, ou bien frappe les montants, la barre transversale ou le gardien défenseur directement après :

- (i) un coup franc dans la zone des **5 mètres** ;
- (ii) un coup franc hors de la zone des **5 mètres** non tiré immédiatement ;
- (iii) une remise en jeu non exécutée immédiatement
- (iv) un corner

WP 16.2 La remise en jeu doit être faite par le gardien de but de la défense, **ou n'importe quel joueur de l'équipe en défense**, n'importe où dans la zone des 2 mètres. Si le gardien de but est sorti de l'eau, la remise en jeu par le gardien de but doit être assurée par un autre joueur de la défense. Une remise en jeu par le gardien de but non conforme à cette règle devra être refaite

Figure 1



[Note : Aucun délai superflu ne sera toléré pour l'exécution d'une remise en jeu par le gardien de but, ou d'un corner, qui doit être exécuté de manière à permettre aux autres joueurs d'observer le ballon quittant la main du lanceur. Les joueurs font souvent l'erreur de retarder la remise en jeu parce qu'ils négligent l'article WP 19.4, qui permet au lanceur de dribbler le ballon avant de le passer à un autre joueur. En effet, la remise en jeu peut ainsi avoir lieu immédiatement, même si le lanceur ne peut pas à ce moment trouver un partenaire à qui il peut passer le ballon. Dans une telle situation, il est autorisé à remettre le ballon en jeu en lâchant le ballon de sa main levée sur

la surface de l'eau (figure 1) ou en le lançant en l'air (figure 2) et il peut nager ou dribbler avec le ballon. Dans les deux cas, la remise en jeu doit avoir lieu de manière à ce que les autres joueurs puissent l'observer]

Figure 2



WP 17 CORNER

WP 17.1 Un corner sera accordé quand le ballon franchit complètement la ligne de but, à l'extérieur des poteaux du but et de la barre transversale, ayant été en dernier lieu touché **par le gardien de but de m'équipe en défense ou lorsqu'un joueur en défense envoie délibérément le ballon au-delà de la ligne de but**.

WP 17.2 Le corner doit être joué par un joueur de l'équipe attaquante depuis la marque des deux mètres du côté le plus proche de l'endroit où le ballon a traversé la ligne de but. La remise en jeu n'a pas besoin d'être faite par le joueur le plus proche mais doit être jouée sans délai superflu.

[Note : pour la méthode de remise en jeu, voir la note de l'article WP 16.2]

WP 17.3 Lors d'un corner aucun joueur de l'équipe attaquante ne doit être dans la zone des deux mètres.

WP 17.4 Un corner joué de la mauvaise position ou avant que les joueurs de l'équipe attaquante n'aient quitté la zone des deux mètres doit être rejoué.

WP 18 REMISES EN JEU PAR CHANDELLE D'ARBITRE

WP 18.1 Une remise en jeu par chandelle d'arbitre est accordée :

(a) lorsqu'au début d'une période, un arbitre pense que le ballon est tombé dans une position à

l'avantage manifeste d'une équipe ;

(b) Lorsqu'un ou plusieurs joueurs de chaque équipe commettent une faute simultanément rendant impossible aux arbitres de distinguer le premier fautif ;

(c) Lorsque les deux arbitres sifflent au même moment pour accorder des fautes ordinaires aux équipes opposées ;

(d) Lorsque le ballon frappe un obstacle en l'air ou se loge à l'intérieur de cet obstacle

WP 18.2 Pour une chandelle d'arbitre, celui-ci doit lancer le ballon dans le champ de jeu, approximativement dans la position latérale où le fait a eu lieu, de manière à ce que les joueurs des deux équipes aient la même chance d'atteindre le ballon. Une remise en jeu par l'arbitre accordée dans la zone des deux mètres doit être jouée sur la ligne des deux mètres.

WP 18.3 Si, après sa remise en jeu sur chandelle, l'arbitre pense que le ballon est tombé dans une position à l'avantage manifeste d'une équipe, il doit demander le ballon et refaire la remise en jeu.

WP 19 COUPS FRANCS

WP 19.1 Un coup franc est exécuté à l'endroit de la faute, sauf dans les cas suivants :

(a) quand le ballon est plus éloigné du but de l'équipe qui défend, on joue le coup franc là où se trouve le ballon ;

(b) quand la faute est commise par un défenseur dans sa propre zone des deux mètres, le coup franc est joué sur la ligne de la zone des deux mètres à l'opposé de l'endroit de la faute ou, si le ballon est à l'intérieur de ladite zone, on joue le coup franc là où se trouve le ballon ;

(c) on applique éventuellement d'autres dispositions selon le règlement. Tout coup franc exécuté depuis un endroit erroné est rejoué ;

WP 19.2 Le temps accordé à un joueur pour jouer un coup franc doit être laissé à la discrétion des arbitres ; il doit être raisonnable et sans délai superflu mais peut ne pas être immédiat. Il y a infraction si un joueur qui est clairement dans la position la plus adéquate pour jouer un coup franc ne le fait pas.

WP 19.3 La responsabilité de renvoyer le ballon au joueur qui doit jouer le coup franc appartient à l'équipe à laquelle le coup franc est accordé.

WP 19.4 Un coup franc doit être joué de manière à permettre aux autres joueurs de voir le ballon quitter la main du joueur qui joue le coup franc, lequel peut alors porter ou dribbler le ballon avant de la passer à un autre joueur. Le ballon est remis en jeu immédiatement lorsqu'il quitte la main du joueur jouant le coup franc.

[Note : pour la façon d'exécuter la remise sur coup franc, voir la note de l'article 16.2.]

WP 20 FAUTES ORDINAIRES

WP 20.1 Il y a faute ordinaire pour l'une des infractions ci-après (articles WP20.2 à WP20.18), laquelle sera sanctionnée par l'attribution d'un coup franc à l'équipe opposée.

[Note : les arbitres doivent siffler les fautes ordinaires conformément aux règles de façon à permettre à l'équipe attaquante de développer toute situation d'avantage. Toutefois les arbitres doivent s'attacher aux circonstances particulières prévues à l'article WP7.3. (avantage).]

WP 20.2 : Avancer au delà de la ligne de but au début d'une période avant que l'arbitre ait donné le signal de départ. Le coup franc est joué là où se trouve le ballon ou, si le ballon n'a pas été lancé dans le champ de jeu, depuis la ligne du milieu.

WP 20.3 Aider un joueur au début d'une période ou à n'importe quel moment du match

WP 20.4 Se tenir ou s'élaner depuis les poteaux de but ou les barres qui les maintiennent, se tenir ou s'élaner depuis les bords ou les extrémités du bassin pendant le jeu effectif, ou se tenir sur les barres à l'exception du début d'une période.

WP 20.5 Prendre une part active au jeu en ayant pied sur le fond du bassin marcher pendant le jeu ou se lancer du fond du bassin pour jouer le ballon ou intervenir sur un adversaire. Cette règle ne s'applique pas au gardien de but dans sa zone des 5 mètres.

WP 20.6 Enfoncer ou tenir le ballon sous l'eau quand on est attaqué.

[Note : tenir ou enfoncer le ballon sous l'eau quand on est attaqué constitue une faute ordinaire, même si le joueur tenant le ballon a sa main forcée sous l'eau, avec le ballon, à la suite de la charge de son adversaire (figure 3). Peu importe si le ballon va sous l'eau contre sa volonté. Ce qui est important est que la faute soit accordée contre le joueur qui était en contact avec le ballon au moment où il est mis sous l'eau. Il est important de se rappeler que cette infraction ne peut se produire que lorsqu'un joueur enfonce le ballon quand il est attaqué. Ainsi si le gardien de but émerge haut en dehors de l'eau

pour sauver un tir, puis retombe en enfouissant le ballon sous l'eau, il n'a commis aucune infraction ; mais s'il tient ensuite le ballon sous l'eau lorsqu'il est attaqué par un adversaire, il commet une infraction à cette règle si son action a empêché un but probable, un penalty doit être accordé conformément à l'article WP22.2.)

Figure 3



WP20.7 Frapper le ballon avec le poing fermé. Cette règle ne s'applique pas au gardien de but dans sa **zone des 5 mètres**.

WP 20.8 Jouer ou toucher le ballon des deux mains en même temps. Cette règle ne s'applique pas au gardien de but dans sa **zone des 5 mètres**.

WP 20.9 Gêner ou empêcher le libre mouvement d'un adversaire qui ne tient pas le ballon, y compris nager sur les épaules, sur le dos ou sur les jambes d'un adversaire. « Tenir » le ballon signifie le soulever, le porter ou le toucher mais ne comprend pas dribbler le ballon.

Figure 4



Figure 5



Figure 6



[Note : La première chose à déterminer par l'arbitre est de savoir si le joueur tient le ballon ; car, en pareil cas, l'adversaire qui le charge ne peut être pénalisé pour « gêne ». Il est clair qu'un joueur tient le ballon s'il le tient au dessus de l'eau (figure 4). Le joueur tient aussi le ballon s'il nage avec le ballon dans sa main ou a le contact avec le ballon alors qu'il est sur la surface de l'eau (figure 5). Nager avec le ballon ((dribbler), comme cela est illustré à la figure 6, n'est pas considéré comme tenir le ballon.

Figure 7



Figure 8



La gêne courante consiste pour le joueur à nager en travers des jambes de son adversaire (figure 7), réduisant ainsi la vitesse à laquelle celui-ci peut se déplacer et interférant avec le mouvement normal des jambes de l'adversaire. Une autre façon de gêner est de nager sur les épaules de l'adversaire. Il faut aussi rappeler que la gêne peut aussi être commise par le joueur qui est en possession du ballon. Par exemple, la figure 8 montre un joueur gardant une main sur le ballon et essayant de forcer son adversaire à s'écartier pour avoir plus de place lui-même. La figure 9 montre un joueur en possession du ballon gênant son adversaire en le repoussant de la tête. Il faut être prudent avec les figures 8 et 9, car tout mouvement violent du joueur en possession du ballon peut constituer un coup ou même une brutalité ; les figures sont supposées illustrer des gênes sans mouvement violent. Un joueur peut aussi provoquer la gêne même s'il ne tient pas ou ne touche pas le ballon. La figure 10 montre un joueur bloquant intentionnellement son adversaire avec son corps et avec ses bras écartés, rendant ainsi l'accès au ballon impossible. Cette infraction est plus souvent commise près des limites du champ de jeu.]

Figure 9



Figure 10



WP 20.10 Pousser un adversaire, ou prendre appui sur un adversaire qui n'a pas le ballon.

Figure 11



Figure 12



[Note : L'action de pousser peut prendre différentes formes, y compris avec la main (figure 11) ou avec le pied (figure 12). Dans les cas illustrés, la sanction est un coup franc pour faute ordinaire. Cependant, les arbitres doivent veiller à faire la distinction entre pousser du pied et donner des coups de pied- ce qui devient alors une faute d'exclusion ou même un acte de brutalité. Si le pied est déjà en contact avec l'adversaire lorsque le mouvement commence il s'agit généralement de l'action de pousser, mais si le mouvement commence avec un tel contact avec l'adversaire, il s'agit généralement de l'action de donner des coups de pied.]

WP 20.11 Pour un joueur de l'équipe en possession du ballon, commettre une infraction selon l'article WP 20.9 (gêner un adversaire) ou l'article WP 20.10 ((pousser ou prendre appui sur un adversaire) avant l'exécution d'un coup franc, d'une remise en jeu par le gardien de but ou d'un corner.

WP 20.12 Se trouver à moins de deux mètres de la ligne de but de l'adversaire sauf si l'on se trouve en arrière de la ligne du ballon. Il n'y a pas de faute si le joueur amène le ballon dans la zone des deux mètres et le passe à un partenaire qui est derrière la ligne du ballon et qui tire au but immédiatement, avant que le premier joueur ait pu quitter la zone des deux mètres.

[Note : si le partenaire qui reçoit la passe ne tire pas au but, le joueur qui a passé le ballon doit immédiatement quitter la zone des deux mètres pour éviter d'être pénalisé selon cette règle.]

WP 20.13 Jouer un penalty d'une manière inadéquate. [Note : voir l'article WP 23.4 pour l'exécution du penalty]

WP 20.14 Retarder indûment l'exécution d'un coup franc, d'une remise en jeu par le gardien de but ou d'un corner. [Note : voir la note de l'article WP 16.2]

WP 20.15 Pour un gardien de but, aller, ou toucher le ballon au-delà de la ligne de mi distance.

WP 20.16 Envoyer le ballon hors du champ de jeu, y compris le ballon rebondissant sur le côté du champ de jeu au-dessus du niveau de l'eau.

WP 20.17 Pour une équipe conserver le ballon pendant plus de **30 secondes** de jeu effectif sans tirer dans le but de l'adversaire. Le chronomètre enregistrant le temps de possession doit remettre la pendule à zéro :

- lorsque le ballon a quitté la main du joueur visant le but. Si le ballon rebondit en jeu depuis le poteau de but, la barre transversale ou le gardien de but, la durée de possession ne doit pas recommencer avant que le ballon ne soit en possession de l'une des deux équipes.
- Lorsque le ballon entre en possession de l'équipe adverse. La « possession » ne s'entend pas du ballon simplement touché en vol par un adversaire.
- Lorsque le ballon est remis en jeu après l'attribution d'une faute d'exclusion, d'une faute de penalty, d'une remise en jeu par le gardien de but, d'un corner ou d'une remise en jeu par chandelle d'arbitre.

Les horloges visibles doivent montrer le temps de manière décroissante (afficher le temps de possession restant).

[Note : le chronomètre et les arbitres doivent décider s'il y a eu un tir au but ou non mais les arbitres doivent prendre la décision finale.]

WP 20.18 : Perdre du temps.

[Note : il est toujours permis à un arbitre d'accorder une faute ordinaire selon cette règle avant la fin de la période de possession de 30 secondes. Si le gardien de but est le seul joueur de son équipe dans sa moitié du champ de jeu, il sera considéré comme perdant du temps s'il reçoit le ballon d'un membre de son équipe qui est dans l'autre moitié du champ de jeu. Dans la dernière minute, les arbitres doivent être certains qu'il y a perte de temps intentionnelle avant d'appliquer cette règle.]

WP 21 FAUTES D'EXCLUSION

WP 21.1 L'exclusion sanctionne l'une quelconque des fautes ci-après (Règles WP 21.4 à WP 21.17), entraînant (à l'exception des cas spécifiés par le règlement) un coup franc pour l'équipe adverse et l'exclusion du joueur fautif.

WP 21.2 : Le joueur exclu se dirige vers la zone de rentrée en jeu la plus proche de sa propre ligne de but, sans sortir de l'eau. Un joueur exclu qui sort de l'eau (autrement qu'à la suite de rentrée d'un remplaçant) commet une infraction selon l'article WP 21.10 (inconduite).

[Note : Un joueur exclu (y compris un joueur exclu d'après le règlement pour le reste de la rencontre) devra rester dans l'eau et se déplacer (en nageant alors éventuellement sous l'eau) vers la zone de rentrée en jeu située sur sa propre ligne de but, sans perturber le déroulement du jeu. Ce joueur pourra se diriger du champ de jeu vers n'importe quel point situé sur sa ligne de but et nager derrière le but vers sa zone de rentrée en jeu, pourvu qu'il n'interfère pas sur l'alignement du but.

En atteignant la zone de rentrée, le joueur exclu est tenu d'émerger visiblement à la surface de l'eau, avant que lui-même (ou un remplaçant) soit autorisé à revenir en jeu conformément au règlement. Toutefois, il n'est pas nécessaire pour le joueur exclu de rester alors dans cette zone de rentrée pour attendre l'arrivée d'un remplaçant éventuel.]

WP 21.3 Le joueur exclu ou un remplaçant est autorisé à revenir dans le champ de jeu, après la plus proche des occasions suivantes :

- quand 20 secondes de jeu effectif se sont écoulées, moment auquel le secrétaire lèvera le drapeau approprié à condition que le joueur ait atteint la zone de rentrée conformément au règlement
- quand un but a été marqué
- quand l'équipe à laquelle appartient le joueur exclu a repris possession du ballon (ce qui signifie qu'elle a reçu le contrôle du ballon) durant le jeu effectif, instant auquel l'arbitre défensif autorisera la rentrée du joueur d'un signal de la main
- quand l'équipe du joueur exclu s'est vu attribuer un coup franc ou une remise en jeu par le gardien de but, le signal de l'arbitre accordant le coup vaut signal de rentrée, sous réserve que le joueur exclu ait atteint sa zone de rentrée conformément au règlement.

Le joueur exclu ou un remplaçant est autorisé à revenir dans le champ de jeu à partir de la zone prévue pour sa rentrée sur sa ligne de but, aux conditions suivantes :

- il a reçu un signal du secrétaire ou de l'arbitre
- il ne saute pas ou il ne se repousse pas depuis le côté ou le mur de la piscine ou du champ de jeu
- il ne modifie pas l'alignement du but
- un remplaçant n'est pas autorisé à entrer à la place d'un joueur exclu tant que le joueur n'a pas atteint la zone de rentrée la plus proche de sa propre ligne de but

Lorsqu'un but a été marqué, un joueur exclu ou un remplaçant peut revenir dans le champ de jeu depuis n'importe quel point. Ces dispositions doivent aussi s'appliquer pour la rentrée d'un remplaçant lorsque le joueur exclu a reçu trois fautes personnelles ou a été exclu pour le restant du match conformément au règlement.

[Note : Un remplaçant ne doit pas être autorisé à entrer par un signal d'un arbitre et le secrétaire ne doit pas signaler l'expiration de la période d'exclusion de 20 secondes tant que le joueur exclu n'a pas atteint la zone de rentrée la plus proche de sa ligne de but. Ceci doit aussi s'appliquer à la rentrée d'un remplaçant qui remplace un joueur exclu pour le restant du match. Si un joueur exclu ne retourne pas à sa zone de rentrée, un remplaçant ne doit pas pouvoir rentrer tant qu'un but n'a pas été marqué ou avant la fin d'une période.

La responsabilité initiale pour donner le signal de rentrée à un joueur exclu ou à un remplaçant relève de l'arbitre de la défense. Cependant, l'arbitre de l'attaque peut aussi apporter son aide, et le signal de l'un ou de l'autre des arbitres sera valable. Si un arbitre suspecte une rentrée incorrecte ou si le juge de but signale une rentrée incorrecte, il doit tout d'abord vérifier lui-même que l'autre arbitre n'a pas signalé la rentrée.

Avant de donner le signal de rentrée d'un joueur exclu ou d'un remplaçant, l'arbitre défensif doit attendre un moment au cas où l'arbitre de l'attaque sifflerait pour redonner la possession du ballon à l'équipe adverse.

Un changement de possession de ballon par une équipe ne survient pas forcément du fait du signal de fin d'une période, mais un joueur exclu ou son remplaçant peuvent entrer en jeu si leur équipe gagne le ballon à l'engagement de la période de jeu suivante. Lorsqu'un joueur est exclu au moment du signal de fin d'une période, les arbitres et le secrétaire doivent s'assurer que les équipes ont le nombre correct du joueur avant de faire recommencer le jeu.]

WP 21.4 Pour un joueur, sortir de l'eau, s'asseoir ou se tenir sur les marches ou le côté du bassin pendant le jeu, sauf en cas d'accident, de blessure, de maladie ou avec la permission d'un arbitre.

WP 21.5 Gêner l'exécution d'un coup franc, d'une remise en jeu par le gardien de but ou d'un corner comprenant :

- le fait de lancer intentionnellement le ballon au loin ou négliger de libérer le ballon pour empêcher la progression normale du jeu
- toute tentative de jouer le ballon avant qu'il ne quitte la main du lanceur

Figure 13



Figure 14



[Note : Un joueur ne doit pas être sanctionné d'après cette règle s'il n'entend pas le sifflet parce qu'il est sous l'eau. Les arbitres doivent déterminer si les actions du joueur sont intentionnelles. L'interférence avec un lancer de ballon peut se produire indirectement lorsque le ballon est gêné, retardé ou empêché d'atteindre le joueur qui doit le lancer, ou cela peut avoir lieu lorsque l'exécution du lancer est entravée par un adversaire bloquant la direction du tir (figure 14). Pour l'interférence avec un penalty, voir aussi l'article WP 21.16.]

WP 21.6 Tenter de jouer ou de bloquer un tir avec les deux mains hors de la zone des 5 mètres.

[Note : Si un défenseur situé hors de la zone des 5 mètres lève les deux mains pour tenter de jouer ou de bloquer un tir au but, celui-ci doit être exclu.]

WP 21.7 Eclabousser intentionnellement le visage d'un adversaire.

[Note : L'action d'éclabousser est fréquemment utilisée comme une tactique déloyale, mais elle n'est souvent pénalisée que dans la situation évidente où les joueurs se font face (voir la figure 15). Mais cela peut aussi se produire de manière moins évidente lorsqu'un joueur produit un rideau d'eau avec son bras, apparemment sans intention délibérée, dans une tentative de bloquer la vue de l'adversaire qui va tirer ou faire une passe.

La sanction pour l'action d'éclabousser volontairement un adversaire est l'exclusion selon l'article WP 21.7, ou un penalty selon l'article WP 22.2 si l'adversaire est à l'intérieur de la zone des 5 mètres et essaie de tirer au but.

Figure 15



Le fait d'accorder un penalty ou une exclusion est déterminé uniquement par le positionnement et les actions du joueur attaquant ; le fait que le joueur en infraction soit ou non à l'intérieur de la zone des 5 mètres n'est pas un facteur décisif.]

Figure 16

TENIR



Figure 17

ENFONCER



Figure 18

TIRER EN ARRIÈRE



WP 21.8 : Tenir, enfoncer ou tirer en arrière un adversaire qui ne tient pas le ballon. « Tenir » signifie soulever, porter ou toucher le ballon, mais n'inclut pas dribbler le ballon.

[Note : L'application correcte de cette règle est très importante pour la représentation du match et pour arriver à un résultat correct et juste. Le libellé de la règle est clair et explicite et ne peut être interprété que d'une seule manière : tenir (figure 16), enfoncer (figure 17) ou tirer en arrière (figure 18) un adversaire qui ne tient pas le ballon est une faute d'exclusion. Il est essentiel que les arbitres appliquent cette règle correctement sans interprétation arbitraire personnelle, afin de s'assurer que les limites du jeu violent ne sont pas dépassées. De plus, les arbitres doivent noter qu'une infraction à l'article WP 21.8 dans la zone des 5 mètres, empêchant un but probable, doit être sanctionnée par un penalty.]

WP 21.9 Donner des coups de pieds ou frapper un adversaire intentionnellement ou faire des mouvements disproportionnés dans cette intention.

[Note : L'infraction que représente le fait de donner des coups de pied ou de frapper prendra nombre de formes différentes, y compris en étant commise par un joueur en possession du ballon ou par un joueur adverse ; la possession du ballon n'est pas un facteur décisif. Ce qui est important est l'action du joueur fautif, y compris s'il fait des mouvements disproportionnés dans le but de donner des coups de pied ou de frapper, même s'il ne réussit pas à avoir le contact.

Un des plus sérieux actes de violence consiste à donner des coups de coude en arrière (figure 19), ce qui peut entraîner une blessure grave de l'adversaire. De même, une blessure grave peut se produire lorsqu'un joueur donne volontairement un coup de tête dans le visage de l'adversaire qui le marque de près. Dans ces circonstances l'arbitre peut aussi prendre une sanction justifiée conformément à l'article WP 21.11 (brutalité), plutôt qu'à l'article WP 21.9.]

WP 21.10 Etre coupable d'inconduite, y compris l'utilisation de langage inacceptable, de violence ou de jeu déloyal répété, refus d'obéissance ou manque de respect envers un arbitre ou un officiel, ou conduite contraire à l'esprit du règlement et de nature à jeter un discrédit sur le jeu. Le joueur fautif doit être exclu pour le restant du match avec remplacement après la première action mentionnée à l'article WP 21.3.

[Note : si un membre d'une équipe commet une quelconque faute selon cette règle pendant l'intervalle entre les périodes, pendant un temps mort ou avant le recommencement du jeu après que son équipe a marqué un but, le joueur doit être exclu pour le restant du match et son remplacement doit être autorisé quand, après l'intervalle ou la pause l'équipe du joueur exclu a pris possession du ballon (ce qui signifie a reçu le contrôle du ballon), ou, dans les autres situations, après la première opportunité mentionnée à l'article WP 21.3.]

WP 21.11 Commettre un acte de brutalité (y compris donner des coups de pied, frapper ou essayer de donner des coups de pied ou de frapper avec une intention malveillante) contre un adversaire ou un officiel, pendant le jeu (y compris tout arrêt ou temps mort) ou pendant l'intervalle entre les périodes de jeu. Le joueur fautif sera exclu pour le restant du match. **Un penalty sera accordé à l'équipe adverse. Le joueur fautif peut-être remplacé après l'écoulement de quatre (4) minutes de jeu effectif.**

[Note : Cette règle doit aussi s'appliquer si un acte de brutalité se produit pendant l'intervalle entre les périodes, et un penalty sera accordé. Ces dispositions ne doivent cependant pas s'appliquer avant que le match ait vraiment commencé.

En cas de brutalité exercée à tout moment par un remplaçant qui n'est pas dans l'eau pendant le match, le joueur fautif doit être exclu pour le restant du match. Le capitaine de l'équipe doit ordonner à un joueur de son choix de sortir de l'eau et l'équipe doit continuer le match avec un joueur en moins pendant quatre (4) minutes de jeu effectif. Le joueur qui a été retiré peut revenir plus tard dans le match en tant que l'un des joueurs restants de l'équipe dans l'eau, et aucune faute personnelle ne sera attribuée à la suite de sa sortie de l'eau.]

WP 21.12 Pour un joueur de l'équipe qui n'est pas en possession du ballon, commettre une des infractions suivantes avant un coup franc, une remise en jeu par le gardien de but, un corner ou un penalty ou, pour un joueur de l'une des équipes, commettre une des fautes suivantes avant la remise en jeu par l'arbitre :

- Article WP 20.9 gêner un adversaire
- Article WP 20.10 pousser ou se repousser sur un adversaire
- Article WP 21.4 à WP 21.11 commettre une faute d'exclusion.

La remise en jeu initiale (y compris une remise en jeu par chandelle d'arbitre) doit être maintenue. Le joueur doit être exclu pour le restant du match lorsque le règlement le prévoit.

WP 21.13 Pour un joueur de chaque équipe, commettre simultanément une des infractions suivantes avant l'exécution d'un coup franc, d'une remise en jeu par le gardien de but, d'un corner, d'un penalty ou d'une remise en jeu par chandelle d'arbitre :

- Article WP 20.9 gêner un adversaire
- Article WP 20.10 pousser ou se repousser sur un adversaire
- Article WP 21.4 à WP 21.11 commettre une faute d'exclusion

Les deux joueurs doivent être exclus et l'équipe attaquante garde la possession du ballon. Les joueurs doivent être exclu pour le restant du match si le règlement le prévoit

[Note : Les deux joueurs exclus selon cette règle, seront autorisés à rentrer en jeu à la prochaine opportunité mentionnée à l'article WP 21.3, ou au prochain changement de possession du ballon. Si les deux joueurs qui ont été exclus conformément à cette règle ont le droit de rentrer avant d'avoir atteint leur zone de rentrée respective, l'arbitre défensif peut faire un signal à chaque joueur dès qu'ils sont prêts à rentrer. L'arbitre n'a pas à attendre que les deux joueurs soient tous les deux prêts à revenir dans le jeu.]

WP 21.14 Pour un joueur de l'équipe en possession du ballon commettre une infraction dans le cadre des articles WP 21.4 à WP 21.11 (fautes d'exclusion) avant un coup franc, une remise en jeu par le gardien de but, un corner ou un penalty ; cependant :

- (a) le joueur doit être exclu pour le restant du match lorsque le règlement le prévoit
- (b) si l'infraction est commise lors d'un penalty, le penalty sera maintenu.

WP 21.15 Pour un joueur exclu, rentrer en jeu, ou un remplaçant, entrer dans le champ de jeu de façon incorrecte, y compris :

- (a) sans avoir reçu un signal du secrétaire ou d'un arbitre
- (b) de toute place autre que sa propre zone de rentrée, sauf si les règles prévoient un remplacement immédiat
- (c) en sautant ou se repoussant du bord ou du mur de la piscine ou du champ de jeu
- (d) en modifiant l'alignement du but.

Si cette infraction se produit du fait de l'équipe qui n'est pas en possession du ballon, le joueur fautif doit être exclu et un penalty doit être accordé à l'équipe adverse. Si cette infraction se produit du fait de l'équipe qui est en possession du ballon, le joueur fautif doit être exclu et un coup franc accordé à l'équipe adverse.

WP 21.16 Gêner l'exécution d'un penalty. Le joueur fautif doit être exclu pour le restant du match avec remplacement après la première occasion mentionnée à l'article WP 21.3 et le penalty doit être maintenu ou rejoué selon le cas.

[Note : La forme d'interférence la plus commune sur l'exécution d'un penalty consiste pour un opposant à donner un coup de pied en direction du joueur jouant le penalty, au moment où celui-ci va l'exécuter. Il est essentiel pour les arbitres de s'assurer que tous les joueurs sont au moins à deux mètres du lanceur, pour éviter une telle interférence. L'arbitre devrait aussi autoriser l'équipe défensive à prendre position en priorité.]

WP 21.17 Pour le gardien de but de la défense, ne pas prendre sa position correcte sur la ligne de but lors d'un penalty après avoir déjà reçu une fois l'ordre de le faire par l'arbitre. Un autre joueur de la défense peut prendre la position du gardien de but, mais sans ses privilèges et ses limitations.

WP 21.18 Lorsqu'un joueur est exclu, la période d'exclusion doit commencer immédiatement quand le ballon a quitté la main du joueur

exécutant le coup franc ou, lors d'une remise en jeu par l'arbitre, quand le ballon a été touché à la suite d'une chandelle d'arbitre.

WP 21.19 Si un joueur exclu perturbe intentionnellement le jeu, y compris en modifiant l'alignement du but, un penalty doit être accordé à l'équipe adverse et une nouvelle faute personnelle doit être attribuée au joueur exclu. Si le joueur exclu ne commence pas à quitter le champ de jeu presque immédiatement, l'arbitre peut considérer cela comme une interférence intentionnelle dans le cadre de cette règle.

WP 21.20 Dans le cas d'un match se poursuivant en prolongation, la période d'exclusion de tout joueur exclu doit aussi continuer pendant la prolongation. Les fautes personnelles accordées pendant les périodes de temps normal doivent aussi être reportées en prolongation, et tout joueur exclu dans le cadre du règlement pour le restant du match ne doit être autorisé à prendre part à aucune période de prolongation.

WP 22 FAUTES DE PENALTY

WP 22.1 La faute de penalty s'applique aux infractions suivantes (articles WP 22.2 à WP 22.7), qui doivent être sanctionnées par l'attribution d'un penalty à l'équipe adverse.

WP 22.2 Pour un joueur de la défense, commettre une faute dans la zone des 5 mètres sans laquelle un but aurait probablement été marqué.

[Note : Outre les autres infractions empêchant un but probable, les infractions suivantes relèvent de cette règle :

- (a) pour un gardien de but ou tout autre joueur défenseur, abaisser ou déplacer d'une quelconque façon le but (figure 20)
- (b) pour un joueur défenseur, jouer intentionnellement, tenter de jouer le ballon, ou bloquer un tir au but avec les deux mains (figure 21)
- (c) pour un joueur défenseur intentionnellement bloquer ou tenter de bloquer une passe avec les deux mains
- (d) pour un joueur défenseur, jouer le ballon avec un poing fermé (figure 22)
- (e) pour un gardien de but ou tout autre joueur de la défense, mettre le ballon sous l'eau lorsqu'il est attaqué.

Figure 20



Figure 21



Figure 22



Il est important de noter que, si les fautes décrites ci-dessus et les autres fautes comme tenir, repousser gêner etc., sont normalement sanctionnées par un coup franc (et exclusion s'il y a lieu), elles deviennent des fautes de penalty si elles sont commises dans la zone des 5 mètres par un joueur de la défense au cas où un but aurait probablement été marqué sans la faute.]

WP 22.3 Pour un joueur défensif dans la zone des 5 mètres, donner un coup de pied ou frapper un adversaire ou commettre un acte de brutalité. En cas de brutalité, le joueur fautif doit aussi être exclu pour le restant du match et un remplaçant peut rentrer dans le champ de jeu après l'écoulement de quatre (4) minutes de jeu effectif, en plus de l'attribution du penalty.

WP 22.4 : Pour un joueur exclu, perturber intentionnellement le jeu, y compris modifier l'alignement du but.

WP 22.5 Pour un gardien de but ou tout autre joueur de la défense, renverser ou retourner le but afin d'empêcher un but probable. Le joueur fautif doit aussi être exclu pour le restant du match, avec remplacement après la première action mentionnée à l'article WP 21.3

WP 22.6 Pour un joueur exclu ou un remplaçant qui n'est pas autorisé par les règles à participer au jeu à ce moment, entrer dans le champ de jeu. Le joueur fautif doit aussi être exclu pour le restant du match, avec remplacement le cas échéant après la première action mentionnée à l'article WP 21.3.

WP 22.7 Pour l'entraîneur de l'équipe qui n'est pas en possession du ballon demander un temps mort ou pour un officiel d'équipe agir d'une quelconque manière propre à empêcher l'inscription d'un but probable. Toutefois, aucune faute personnelle n'est enregistrée pour une telle infraction.

WP 22.8 Si à la dernière minute du match un penalty est accordé à une équipe, l'entraîneur peut choisir de conserver la possession du ballon et se voir accorder un coup franc. Le chronomètre enregistrant la durée de possession du ballon doit réinitialiser le chronomètre.

[Note : Il appartient à l'entraîneur de donner un signal clair et rapide s'il souhaite conserver la possession du ballon conformément à cette règle.]

WP 23 EXECUTION DU PENALTY

WP 23.1 Un tir de penalty doit être joué par n'importe quel joueur de l'équipe à laquelle il est accordé, à l'exception du gardien de but, de n'importe quel point sur la ligne des 5 mètres de l'adversaire.

WP 23.2 Tous les joueurs doivent quitter la zone des 5 mètres et doivent être à au moins deux mètres du joueur qui exécute le tir. Les joueurs de l'autre équipe ont priorité pour prendre position, à raison d'un joueur de chaque côté du joueur exécutant le penalty. Le gardien de but défenseur doit être placé entre les poteaux de but sans qu'aucune partie de son corps ne dépasse la ligne de but au dessus de l'eau. Si le gardien de but n'est pas dans l'eau, un autre joueur peut prendre la place du gardien de but, mais sans ses privilèges et les limitations.

WP 23.3 Quand l'arbitre qui contrôle l'exécution du tir de penalty est d'accord sur la position correcte des différents joueurs, il doit donner le signal de l'exécution du tir au moyen de son sifflet et en abaissant simultanément son bras d'une position verticale à une position horizontale.

[Note : le rabaissement du bras effectué simultanément avec le signal du sifflet rend possible dans tous les cas, éventuellement au milieu du bruit provoqué par les spectateurs, l'exécution du tir en accord avec le règlement. Lorsque le bras est levé, le joueur qui exécute le tir se préparera, car il sait que le signal est imminent].

WP 23.4 Le joueur qui exécute le tir doit être en possession du ballon et le lancer immédiatement et directement en direction du but, en un mouvement ininterrompu. Le joueur peut tirer le penalty en soulevant le ballon de l'eau (figure 23) ou avec le ballon tenu dans sa main levée (figure 24) et le ballon peut être ramené en arrière par rapport à la direction du but pour préparer le lancer en avant, à condition que la continuité du mouvement ne soit pas interrompue avant que le ballon ne quitte la main du lanceur.

[Note : Le règlement ne prévoit pas d'empêcher un joueur d'exécuter un penalty avec le dos tourné alors qu'il pivote d'un demi-tour ou d'un tour complet.

Figure 23



Figure 24



WP 23.5 Si le ballon rebondit sur les poteaux de but, sur la barre transversale, ou sur le gardien de but, il reste en jeu et il n'est pas nécessaire à un autre joueur de jouer ou de toucher le ballon avant que le but soit marqué.

WP 23.6 Si au moment précis où l'arbitre accorde un penalty, le chronomètre siffle la fin de la période, tous les joueurs, à l'exception du joueur exécutant le penalty et du gardien de but défenseur, doivent sortir de l'eau avant que le penalty soit exécuté. Dans cette situation, le ballon doit être considéré « comme mort » immédiatement s'il rebondit en jeu après avoir frappé le poteau de but, la barre transversale ou le gardien de but.

WP 24 FAUTES PERSONNELLES

WP 24.1 Une faute personnelle doit être enregistrée à l'encontre de tout joueur commettant une faute d'exclusion ou une faute de penalty. L'arbitre doit indiquer le numéro du bonnet du joueur fautif au secrétaire.

WP 24.2 En recevant une troisième faute personnelle un joueur doit être exclu pour le restant du match avec remplacement après la première action mentionnée à l'article WP 21.3. Si cette troisième faute personnelle est une faute de penalty, la rentrée du remplaçant doit être immédiate.

WP 25 ACCIDENT BLESSURE ET MALADIE

WP 25.1 Un joueur n'a le droit de sortir de l'eau, de s'asseoir ou de se tenir sur les marches ou le bord du bassin, pendant le jeu, qu'en cas d'accident, de blessure ou de maladie, ou avec la permission d'un arbitre. Lors d'un arrêt approprié, un joueur qui a quitté l'eau légitimement peut rentrer, avec l'autorisation d'un arbitre, à partir de la zone de rentrée la plus proche de sa ligne de but.

WP 25.2 Si un joueur saigne, l'arbitre doit immédiatement le faire sortir de l'eau avec entrée immédiate d'un remplaçant et le jeu doit reprendre sans délai. Après interruption du saignement, le joueur est autorisé à jouer le rôle d'un remplaçant dans le cours normal du jeu.

WP 25.3 En cas d'accident, de blessure ou de maladie autre qu'en cas de saignement, un arbitre peut à sa discrétion suspendre le match pour un maximum de trois minutes, auquel cas il doit prévenir le chronométrateur du moment où la période d'arrêt commence.

WP 25.4 En cas d'arrêt du jeu pour accident, blessure, saignement ou autre imprévu, l'équipe en possession du ballon lors de l'arrêt mettra le ballon en jeu au même endroit lorsque le jeu reprendra.

WP 25.5 Sauf dans les circonstances prévues par l'article WP 25.2 (saignement), un joueur ne sera plus autorisé à revenir prendre part au match, dès lors qu'il a été remplacé.

ANNEXE A

INSTRUCTIONS POUR L'UTILISATION DE DEUX ARBITRES

1 Les arbitres ont le contrôle absolu du jeu et doivent avoir des pouvoirs égaux pour déclarer les fautes et les pénalités. Les différences d'opinion des arbitres ne doivent pas servir de base de réclamation ou d'appel.

2 Le comité ou l'organisation désignant les arbitres a le pouvoir de désigner le côté du bassin à partir duquel chaque arbitre doit opérer. Les arbitres changeront de côté du bassin avant le début de toute nouvelle période de jeu, dès lors que les équipes ne changent pas d'extrémité.

3 Au début du match et de chaque période, le signal de départ est donné par l'arbitre placé du côté où se trouve la table officielle.

4 Après un but, le signal de remise en jeu est donné par l'arbitre qui contrôlait la situation d'attaque lorsque le but a été marqué. Avant la remise en jeu, les arbitres doivent vérifier que les remplacements éventuels ont été effectués.

5 Chaque arbitre doit avoir le pouvoir de déclarer des fautes dans n'importe quelle partie du champ de jeu mais chaque arbitre accorde son attention première à la situation offensive d'attaque du but situé sur sa droite.

L'arbitre ne contrôlant pas la situation d'attaque (l'arbitre de la défense) doit conserver une position qui ne soit pas plus proche du but attaqué que celle du joueur de l'équipe attaquante qui est le plus éloigné du but.

6 Lors de l'attribution d'un coup franc, d'une remise en jeu par le gardien de but ou d'un corner, l'arbitre prenant la décision doit donner un coup de sifflet et les deux arbitres doivent montrer la direction de l'attaque, pour permettre aux joueurs dans différentes parties du bassin de voir rapidement quelle équipe bénéficie de la remise en jeu. L'arbitre prenant la décision pointe vers l'endroit où le ballon doit être joué s'il n'est pas à cette place. Les arbitres utiliseront les signaux prévus à l'Annexe B pour indiquer la nature des fautes qu'ils auront signalées.

7 Le signal pour un tir de penalty est donné par l'arbitre attaquant ; toutefois un joueur qui souhaite lancer le ballon de la main gauche peut demander à l'arbitre de la défense de donner le signal

8 Lorsque des coups francs simultanés sont accordés par les deux arbitres à la même équipe, la remise en jeu sera accordée au joueur désigné par l'arbitre d'attaque.

9 Lorsque des coups francs simultanés sont attribués pour des fautes ordinaires mais des équipes opposées, une remise en jeu par chandelle d'arbitre doit être faite par l'arbitre d'attaque.

10 Lorsque un arbitre attribue une faute d'exclusion et qu'au même moment l'autre arbitre accorde une faute de penalty mais pour des équipes opposées, les deux joueurs fautifs doivent être exclus et une remise en jeu par chandelle d'arbitre doit être accordée

11 Lorsque des coups francs simultanés sont accordés par deux arbitres et que l'un est pour une faute ordinaire et l'autre pour une faute d'exclusion ou une faute de penalty, la faute d'exclusion ou la faute de penalty doit être appliquée.

12 Lorsque des joueurs des deux équipes commettent simultanément une faute d'exclusion, que ce soit pendant la durée de jeu effectif ou en temps mort, les joueurs fautifs doivent être exclus **et l'équipe en possession du ballon doit se voir accorder un coup franc.**

13 En cas de fautes de penalty accordées simultanément aux deux équipes, le premier penalty doit être joué par la dernière équipe en possession du ballon. Après que le second penalty ait été joué, le match doit recommencer avec une remise en jeu par chandelle d'arbitre sur la ligne de mi-distance.

